



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
17 juin 2026
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Quatre-vingt-unième session
Point 19 a) de la liste préliminaire*
Mondialisation et interdépendance : rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance

Conseil économique et social
Session de 2026
31 juillet 2025-22 juillet 2026
Point 5 b) de l'ordre du jour
Débat de haut niveau sur le thème :
« Des actions transformatrices, équitables, novatrices et coordonnées en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui garantissent un avenir durable pour tous » : Concertation de haut niveau consacrée notamment aux tendances et scénarios futurs en lien avec le thème principal des travaux du Conseil et aux effets à long terme des tendances actuelles

Développement durable et mondialisation : tendances et enjeux à long terme

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

La technologie est l'un des principaux moteurs de la mondialisation : elle favorise la croissance rapide du commerce transfrontalier, des flux financiers et de la diffusion des connaissances, tout en redéfinissant de plus en plus sa nature et son évolution. Elle ouvre toujours plus de perspectives en matière de connectivité, d'innovation et de croissance, mais contribue également à l'émergence de nouvelles formes d'inégalité, de vulnérabilité et de risque systémique, en particulier lorsque des disparités persistent en matière d'accès au numérique, d'infrastructures et de compétences.

Les progrès technologiques transforment l'accès aux débouchés économiques et, en particulier, aux marchés. Les technologies émergentes, notamment les plateformes numériques et l'intelligence artificielle, sont en passe de transformer la demande de compétences, l'organisation du travail et la qualité de l'emploi. Si ces évolutions

* A/81/50.

** La version originale du présent document a été soumise aux services de conférence après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



peuvent ouvrir la voie à de nouvelles formes de travail et stimuler la productivité, elles comportent également des risques liés aux suppressions d'emplois, à la polarisation du marché du travail et à une hausse de l'insécurité. Elles ont des répercussions majeures sur l'équité, la protection sociale et la capacité de la population à profiter pleinement des avantages du développement, tant à titre individuel que collectif.

La mondialisation est également façonnée par un contexte politique complexe dans un monde multipolaire, où la divergence des priorités nationales, des approches réglementaires et des niveaux de développement technologique contribue à la fragmentation et à des résultats inégaux. Ces dynamiques ouvrent des perspectives sans précédent tout en renforçant les incertitudes, ce qui souligne la nécessité d'une coopération internationale renforcée, d'une meilleure coordination des politiques et d'une gouvernance plus efficace afin de faire en sorte que la mondialisation reste inclusive et durable.

I. Introduction

1. Le présent rapport vise à examiner comment la mondialisation peut être mise en adéquation avec les objectifs généraux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable. Il s'intéresse plus particulièrement aux tendances et aux répercussions des évolutions technologiques sur la mondialisation et les marchés du travail. Les progrès rapides des technologies numériques et de l'intelligence artificielle transforment les modes de production, le commerce, l'emploi et les interactions sociales à un rythme qui a des répercussions sur la productivité, les inégalités, le travail décent, la protection sociale et l'inclusion. En parallèle, l'élargissement significatif du fossé technologique et la fragmentation croissante de la gouvernance numérique risquent de faire obstacle à la participation équitable des pays à l'économie mondiale, en particulier les pays en développement.

2. Le Programme 2030 renferme des objectifs universels, indivisibles et intégrés pour les populations, la planète et la prospérité. Toutefois, les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable restent inégaux et, dans de nombreux domaines, insuffisants pour atteindre les cibles convenues d'ici à 2030. Seuls 36 % des 139 cibles des objectifs de développement durable pour lesquelles des données sont disponibles sont en voie d'être atteints, ou du moins, enregistrent des progrès modérés dans ce sens. Cependant, pour 49 % des cibles, les progrès réalisés sont insuffisants et, pour 15 % des cibles, on observe une régression par rapport à l'état de référence de 2015. À quelques années seulement de l'échéance de 2030, des efforts ciblés sont nécessaires pour accélérer les progrès. À l'approche du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2027, les tendances actuelles montrent qu'il est urgent de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre ces objectifs d'ici à 2030.

3. La situation complexe qui prévaut s'inscrit dans un contexte mondial de mutations rapides, marqué par de profondes transformations structurelles. Les évolutions technologiques apparaissent comme un facteur central qui redéfinit les dynamiques de la mondialisation, les systèmes économiques, les marchés du travail et les réalités sociales. Leurs incidences se font sentir dans de nombreuses dimensions du développement durable et s'inscrivent dans un contexte marqué par d'autres grandes évolutions, notamment les tensions géopolitiques, les changements climatiques et l'évolution des dynamiques sociales.

4. Les répercussions de ces évolutions restent réparties de manière inégale entre les pays et au sein même de ceux-ci. Les lacunes persistantes en matière d'infrastructures numériques, d'accès aux technologies et de renforcement des compétences risquent d'aggraver les inégalités existantes et de créer de nouvelles formes d'exclusion. Il sera essentiel de remédier à ces disparités, tout en renforçant la coopération internationale et en alignant les progrès technologiques sur le Programme 2030, afin de faire en sorte que les mutations technologiques favorisent le travail décent, l'inclusion sociale et le développement durable.

5. Le présent rapport évalue les effets, tant positifs que négatifs, des progrès technologiques sur la mondialisation et les marchés du travail et examine les solutions dont disposent les États Membres pour faire en sorte que ces évolutions s'inscrivent dans les objectifs généraux du Programme 2030 et les objectifs de développement durable, afin que les avantages des progrès technologiques soient répartis de manière équitable au sein des pays et entre eux.

6. Le présent rapport contribuera au débat de haut niveau que le Conseil économique et social tiendra en juillet 2026, conformément à la résolution [72/305](#) de l'Assemblée générale. Il vient compléter deux autres rapports du Secrétaire général : celui consacré au thème de la session de 2026 du Conseil ([E/2026/75](#)) et celui faisant

le point sur les objectifs de développement durable ([A/81/93-E/2026/73](#)). Ce rapport a également pour objet de tenir l'Assemblée générale, à sa quatre-vingt-unième session, informée du rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance, conformément à la résolution [79/216](#) de l'Assemblée.

II. Effets contrastés des évolutions technologiques sur la mondialisation

7. Les évolutions technologiques transforment la mondialisation à un rythme sans précédent et ouvrent de nouvelles perspectives en matière de connectivité, d'innovation et de développement durable, tout en soulevant des problématiques liées aux inégalités, à la fracture numérique et aux risques systémiques. Bien que les progrès des technologies numériques et de l'intelligence artificielle soient en passe de transformer les économies, les sociétés et les marchés du travail, les disparités en matière d'accès, d'adoption et de compétences se traduisent par une répartition inégale des bénéfices qui en résultent. Les évolutions technologiques façonnent la mondialisation et déterminent également qui peut y prendre part, en fonction des infrastructures numériques, de la connectivité et des normes. Ces dynamiques mettent en évidence la double mission qui incombe aux décideurs politiques : veiller à ce que le progrès technologique contribue à la réalisation du Programme 2030 et favorise des résultats inclusifs et équitables, tout en anticipant les risques systémiques qui surgissent et en y faisant face.

A. Évolutions technologiques et mondialisation

Contexte historique

8. La technologie a longtemps été à la fois un catalyseur et un moteur de la mondialisation et a façonné son rythme, son ampleur et son incidence, mais les facteurs politiques, économiques et sociaux ont également joué un rôle important. Des progrès de la navigation maritime observés aux XV^e et XVI^e siècles aux réseaux numériques modernes et aux technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle, chaque vague de progrès technologique a rapproché les régions, facilité les échanges commerciaux et favorisé la circulation des idées, tout en étant à l'origine de bouleversements économiques, sociaux et environnementaux et en soulevant de nouvelles problématiques¹.

9. Au début de l'expansion maritime, les innovations dans les domaines de la construction navale, de la navigation et de la cartographie ont permis aux pays européens d'établir des routes commerciales à travers les océans Atlantique et Indien, facilitant ainsi les échanges de marchandises, notamment d'épices, d'argent et de textiles. De même, la révolution industrielle de la fin du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle, marquée par le développement de la machine à vapeur, des chemins de fer et du télégraphe, a considérablement réduit les coûts de transport et de communication, accélérant ainsi les échanges commerciaux et les investissements. Néanmoins, ces retombées ont été réparties de manière inégale, ce qui montre que le progrès technologique ne garantit pas une mondialisation équitable.

10. L'essor de l'électricité, de la production mécanisée et du téléphone à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle a encore accéléré les échanges mondiaux.

¹ *Rapport sur la technologie et l'innovation 2025 : une intelligence artificielle inclusive au service du développement* (publication des Nations Unies, 2025).

Les chocs provoqués par la Première Guerre mondiale et la Grande Dépression ont entraîné une forte contraction du commerce mondial et de l'intégration financière, et ont montré que les progrès technologiques ne garantissaient pas une intégration mondiale durable². La création de l'Organisation des Nations Unies en 1945 a marqué un tournant décisif sur la voie d'un renouveau de l'engagement politique en faveur du multilatéralisme et de la coopération internationale.

11. Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, les technologies de l'information et des communications, la conteneurisation et les entreprises multinationales ont été les moteurs d'une nouvelle vague de mondialisation. Les normes techniques internationales et la coordination du spectre des fréquences ont joué un rôle déterminant dans l'interopérabilité à l'échelle mondiale, la réduction des coûts et la diffusion rapide des technologies des communications au-delà des frontières. Les ordinateurs, les satellites et Internet ont favorisé une coordination en temps réel de la chaîne d'approvisionnement, tandis que le transport maritime par conteneurs a permis de réduire les coûts de transport. Les États se sont de plus en plus employés à conclure des accords commerciaux régionaux et mondiaux, ce qui a abouti à la création de l'Organisation mondiale du commerce en 1995. Entre 1970 et 2001, la part des exportations dans le produit intérieur brut (PIB) mondial est passée de 9 % à 19 %³, illustrant ainsi l'intensification de l'intégration au cours du dernier tiers du siècle.

12. Au début du XXI^e siècle, la mondialisation a été encore davantage remodelée par les technologies numériques et l'intelligence artificielle. Les appareils mobiles, les plateformes numériques et les infrastructures basées sur le cloud permettent une communication et une collaboration en temps réel ; par ailleurs, les services fournis par voie numérique, tels que le commerce électronique, la finance numérique, la diffusion de contenus en streaming, les logiciels, le traitement des données et les services professionnels à distance, ont étendu les échanges au-delà des seuls biens matériels. En 2024, les exportations mondiales de services représentaient plus de 8 % du PIB mondial⁴.

13. L'accès à Internet, qui était autrefois une ressource limitée, est devenu un élément essentiel de la vie quotidienne. En 2025, plus de 6 milliards de personnes, soit environ les trois quarts de la population mondiale, étaient connectées à Internet, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à la situation qui prévalait il y a 30 ans, où moins de 1 % de la population était connectée. Plus de 96 % de la population mondiale est couverte par un réseau mobile à haut débit, ce qui rapproche le monde de la couverture universelle, même si l'utilisation universelle et l'accessibilité financière ne sont pas encore une réalité⁵. Environ 2,2 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à Internet ; beaucoup d'entre elles vivent dans des zones rurales, dans les pays les moins avancés et dans les petits États insulaires en développement, où persistent des lacunes en matière d'investissements dans les infrastructures, des contraintes liées au coût d'accès et des pénuries de compétences. Moins de la moitié de la population des pays les moins avancés a accès à la couverture du réseau mobile 4G, qui est essentielle pour soutenir le commerce numérique⁶, ce qui met en évidence la persistance de la fracture numérique. Les disparités en matière d'accessibilité financière et de qualité continuent de freiner la participation des pays à l'économie numérique, en particulier les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

² Silvia Albrizio *et al.*, « Politique monétaire et inflation : le rôle des anticipations », in *Perspectives de l'économie mondiale : des trajectoires divergentes* (Washington, Fonds monétaire international, 2023).

³ Voir https://ourworldindata.org/grapher/merchandise-exports-gdp-cepil?country=~OWID_WRL.

⁴ Voir <https://unctadstat.unctad.org/fr/insights/theme/96>.

⁵ Union internationale des télécommunications, *Measuring Digital Development: Facts and Figures 2025* (Genève, 2025).

⁶ *Rapport sur la technologie et l'innovation 2025*.

14. La puissance de calcul a été multipliée par près de 30 millions en trois décennies, ce qui a donné lieu à des avancées majeures dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'analyse des mégadonnées et du cloud computing. Peu de domaines technologiques évoluent aussi rapidement que l'intelligence artificielle, qui est devenue un moteur essentiel de l'économie numérique. L'intelligence artificielle est aujourd'hui en passe de transformer la création de contenu, la programmation, le service client, l'éducation, la santé et la sécurité des technologies de l'information et des communications. Dans le même temps, elle soulève des inquiétudes concernant la concentration du marché, la protection des données, la consommation d'énergie et la question de l'accès équitable. Les données occupent une place de plus en plus centrale dans le développement de l'intelligence artificielle. Les technologies numériques génèrent des flux de données considérables et continus, notamment des informations sur l'activité économique, la mobilité et le comportement des consommateurs. Cette évolution a donné naissance à de nouvelles formes de création de valeur, tout en accentuant les préoccupations liées à la gouvernance des données, à la protection de la vie privée, à la propriété des données et aux échanges transfrontaliers de données.

Traits distinctifs de la phase actuelle de la mondialisation

15. La vague actuelle de mondialisation se caractérise par la rapidité, l'ampleur et la portée de la transformation numérique, ainsi que par des traits structurels qui la distinguent des phases précédentes : le rôle central des données, la concentration des capacités numériques et d'intelligence artificielle, et l'influence croissante des facteurs géopolitiques sur les marchés technologiques et la gouvernance. Si ces dynamiques ouvrent d'importantes perspectives, elles comportent aussi des risques pour le développement durable en ce qu'elles sont susceptibles de creuser les écarts en matière d'accès, de capacités et de captation de la valeur. Contrairement aux phases antérieures, la mondialisation numérique repose sur un ensemble interconnecté de composantes numériques essentielles, notamment les infrastructures de connectivité, le spectre des fréquences, les centres de données, les capacités de calcul et les normes interopérables. Sans une coordination internationale plus solide, les divergences politiques risquent de s'ancrer et de contribuer à une fragmentation structurelle, ce qui entraînerait une augmentation des coûts, une diminution de l'interopérabilité et un affaiblissement de la contribution de la transformation numérique aux objectifs de développement durable.

16. Par rapport aux précédentes vagues de progrès technologiques, l'adoption et la diffusion mondiale des nouvelles technologies s'accroissent considérablement, tandis que les cadres réglementaires n'évoluent pas toujours au même rythme. L'activité économique numérique a connu une expansion rapide : les livraisons annuelles de smartphones ont dépassé 1,2 milliard d'unités en 2023, les ventes en ligne des entreprises ont progressé de près de 60 % entre 2016 et 2022 pour atteindre 27 000 milliards de dollars, et le nombre d'objets connectés devrait être multiplié par 2,5 pour atteindre 39 milliards d'ici à 2029⁷. Les progrès sans précédent en matière de puissance de calcul ont donné lieu à des avancées majeures dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'analyse des mégadonnées et du cloud computing. Le marché mondial de l'intelligence artificielle, estimé à environ 760 milliards de dollars en 2025, pourrait atteindre 3 700 milliards de dollars d'ici à 2034⁸, ce qui dénote l'accélération de la transformation technologique.

⁷ Voir <https://unctad.org/fr/publication/rapport-sur-leconomie-numerique-2024>.

⁸ Gautam Mahajan, « Aerospace artificial intelligence market size and forecast 2025 to 2034 », Precedence Research, 31 juillet 2025.

17. La mondialisation numérique se distingue structurellement des vagues précédentes. Alors que les biens et les services sont principalement échangés dans le cadre des mécanismes commerciaux établis, les données circulent instantanément, c'est pourquoi les réglementations nouvelles ou appelées à évoluer sont susceptibles de présenter des lacunes. Il convient également de distinguer les services fournis par voie numérique, tels que le cloud computing et les services professionnels à distance, de la transformation numérique de la production de biens et des chaînes d'approvisionnement, portée par des technologies telles que les objets connectés et la robotique. Ces différentes formes de mondialisation numérique peuvent avoir des incidences en matière de fiscalité, de commerce et de politique de la concurrence.

18. Le développement et le déploiement des technologies de pointe restent très concentrés. Un nombre restreint de pays et d'entreprises dominent la recherche, les investissements et les infrastructures dans le domaine de l'intelligence artificielle, notamment en matière de cloud computing et de calcul haute performance. Cette concentration souligne la nécessité d'établir une gouvernance internationale inclusive et des normes techniques communes et de procéder à un renforcement des capacités afin de favoriser une participation plus large au développement et au déploiement de l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, dans le cadre du Pacte numérique mondial, les États Membres ont créé le Groupe scientifique international indépendant de l'intelligence artificielle, premier organisme scientifique mondial consacré à l'intelligence artificielle, afin de contribuer au dialogue mondial sur la gouvernance de l'intelligence artificielle.

19. La phase actuelle de la mondialisation se caractérise également par la persistance de contraintes structurelles en matière d'accès aux infrastructures et aux capacités numériques. De nombreux pays en développement se heurtent à des difficultés majeures en matière de financement et de mise en place d'infrastructures numériques, malgré le potentiel de ces infrastructures à transformer des secteurs tels que l'agriculture, le secteur manufacturier et les services. Cette situation limite leur capacité à développer des compétences technologiques nationales et des systèmes d'intelligence artificielle locaux, et renforce leur dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers, ce qui peut créer des vulnérabilités, en particulier dans un contexte commercial et politique en pleine évolution. Les disparités linguistiques au sein des systèmes d'intelligence artificielle renforcent également la marginalisation des pays sous-représentés dans les ensembles de données d'apprentissage. Pour exploiter pleinement le potentiel de l'économie numérique dans les pays en développement, il convient de mettre en œuvre des réformes porteuses, de réaliser des investissements ciblés et de renforcer le soutien international.

Principaux enseignements tirés

20. La mondialisation a généré des avantages considérables, notamment en élargissant l'accès aux marchés et en améliorant l'efficacité économique. De nombreux pays en développement ont enregistré une croissance économique, et leur intégration dans les marchés mondiaux a contribué à réduire l'extrême pauvreté, qui a été ramenée de 36 % en 1990 à 10,1 % en 2015. Toutefois, ces progrès ont été répartis de manière inégale : les pays dotés d'institutions solides, d'un niveau d'éducation plus élevé et de meilleures infrastructures ont été mieux placés pour en tirer parti, tandis que d'autres ont dû faire face à des contraintes structurelles.

21. Internet, par exemple, a réduit les coûts liés à l'information et a permis une expansion rapide du commerce électronique, des flux financiers et de la collaboration transfrontalière. À la fin des années 1990 et au début des années 2000, les innovations liées à Internet ont stimulé la croissance dans des secteurs tels que les technologies de l'information, la finance et les services. Cependant, la fracture numérique, la concentration du marché et les disparités en matière de compétences et de débouchés

montrent que la technologie ne suffit pas à elle seule à garantir que les retombées profitent à tous.

22. Ces expériences permettent de tirer des enseignements généraux. Tout d'abord, les évolutions technologiques doivent s'accompagner de politiques inclusives, notamment d'investissements dans les infrastructures, l'éducation et la connectivité numérique, afin de faire en sorte que ces avancées profitent au plus grand nombre. Dans le contexte actuel, une mondialisation numérique pleinement inclusive suppose une connectivité universelle, abordable et efficace, reposant sur des normes mondiales interopérables. Deuxièmement, les politiques nationales ne suffisent pas à elles seules à administrer une économie mondialisée ; des approches non coordonnées ou protectionnistes peuvent nuire à l'intégration mondiale, comme l'ont montré les événements qui ont marqué le début des années 1930. Cette dynamique met en évidence la nécessité de disposer, aux niveaux national et international, non seulement de mécanismes de coordination, mais aussi de cadres de gouvernance structurés, actifs et cohérents, afin de faire face aux nouvelles problématiques qui se posent notamment dans les domaines des données, de la concurrence et des marchés du travail. À cet égard, le renforcement de la gouvernance numérique passe par une intensification de la coopération internationale, des cadres réglementaires transparents et une participation inclusive de toutes les parties prenantes.

23. Les progrès récents dans le domaine des technologies numériques et de l'intelligence artificielle transforment les processus décisionnels, la prestation de services et les systèmes de production. Ces innovations offrent d'importantes perspectives en matière de gains de productivité et d'amélioration des résultats, mais elles suscitent de nouveaux risques, notamment des lacunes réglementaires, des préoccupations d'ordre éthique et des conséquences imprévues potentielles. Les décideurs politiques s'emploient de plus en plus à définir des normes et des cadres de gouvernance destinés à encadrer l'utilisation responsable de ces technologies, qui continuent d'évoluer rapidement.

24. Le renforcement de la coopération internationale est essentiel pour concilier le progrès technologique et les objectifs de développement durable, et pour veiller à ce que les normes et les institutions mondiales s'adaptent à l'interconnexion des marchés actuels. La coopération multilatérale est essentielle pour gérer efficacement la mondialisation, réduire au minimum les coûts et faire face aux risques communs.

25. Le rapport final de l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle⁹, publié en 2024 à l'issue de plusieurs mois de consultations approfondies menées à l'échelle mondiale, présente un plan d'action visant à faire face aux risques liés à l'intelligence artificielle et à faire profiter le monde entier de son potentiel de transformation. Le Pacte numérique mondial peut également contribuer à combler les lacunes normatives et institutionnelles et à faire en sorte que les avantages du progrès technologique soient largement partagés, en ne laissant personne de côté. La mise en œuvre et le suivi du Pacte, ainsi que les conclusions de l'examen à 20 ans du Sommet mondial sur la société de l'information, offrent des possibilités concrètes d'aligner la gouvernance numérique, le développement des infrastructures et le renforcement des capacités sur le Programme 2030.

⁹ https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/governing_ai_for_humanity_final_report_fr.pdf.

B. Encadrer la mondialisation dans un monde multipolaire

Un paysage technologique fragmenté : davantage de cadres, moins d'harmonisation

26. Les dynamiques géopolitiques influencent de plus en plus le développement technologique. Ces dernières années, la course au leadership technologique s'est intensifiée, notamment dans les domaines des semi-conducteurs, de l'intelligence artificielle et des infrastructures numériques. Les politiques visant à assurer la souveraineté technologique, la résilience des chaînes d'approvisionnement et le découplage stratégique sont en passe de redéfinir les réseaux de production mondiaux.

27. Le paysage technologique mondial est de plus en plus fragmenté, caractérisé par une prolifération des cadres réglementaires régissant les technologies numériques, les flux de données et les systèmes d'innovation. Si ces cadres répondent souvent à des objectifs légitimes de politique publique, notamment en matière de sécurité, de protection de la vie privée et de développement économique, leurs divergences réduisent l'interopérabilité et compliquent les interactions transfrontalières. Cette situation contraste avec les phases antérieures de la mondialisation, qui se caractérisaient par une plus grande convergence en matière de normes techniques et de mécanismes de coordination multilatérale, notamment dans le domaine des télécommunications. Si la diversité des approches réglementaires peut être bénéfique en ce qu'elle laisse aux pays la marge de manœuvre nécessaire pour répondre à leurs besoins propres, elle peut également contribuer à la fragmentation technologique et à la multiplication de technologies incompatibles conçues pour des usages précis, ce qui risque de freiner le développement durable en engendrant des inefficacités, en accentuant les effets néfastes sur l'environnement et en creusant les inégalités. Ces divergences pourraient également entraver le déploiement à grande échelle des solutions écologiques, réduire la visibilité concernant la chaîne d'approvisionnement, creuser la fracture numérique et entraîner la formation d'actifs bloqués. L'une des principales caractéristiques de cette fragmentation réside dans l'émergence d'approches réglementaires distinctes concernant les plateformes numériques et les technologies de pointe. Des écosystèmes numériques distincts se développent en parallèle, s'appuyant sur des normes et des infrastructures concurrentes. Une telle divergence peut entraver la connectivité et la coopération transfrontalières, tout en accentuant les clivages entre les différentes sphères d'influence technologique et les tensions géopolitiques.

28. Les évolutions technologiques se sont considérablement accélérées, mais les mécanismes de coopération internationale et de coordination des politiques n'ont pas suivi le rythme. Le secteur privé est le principal moteur de l'évolution technologique rapide, notamment grâce aux progrès réalisés dans les domaines de l'intelligence artificielle, des réseaux 5G/6G et des plateformes numériques. Toutefois, la diversité des approches nationales et le manque de coordination des réponses ont créé un environnement plus complexe et moins harmonisé, au détriment de l'interopérabilité, de la coopération internationale et de la confiance.

29. L'innovation dans des domaines tels que l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et les technologies vertes progresse à un rythme rapide, mais dans un contexte mondial inégal, marqué par une concentration des capacités de recherche et développement et par des disparités en matière d'infrastructures, ce qui pourrait aggraver les inégalités entre pays développés et pays en développement. Les technologies de pointe ont atteint un marché de 2 500 milliards de dollars en 2023 et pourraient atteindre 16 400 milliards de dollars d'ici 2033¹⁰, ce qui souligne leur importance économique croissante. Le marché est largement dominé par quelques

¹⁰ Rapport sur la technologie et l'innovation 2025.

grandes entreprises technologiques issues de pays développés ; à elles seules, 100 entreprises représentent plus de 40 % des investissements privés dans les activités de recherche-développement à l'échelle mondiale. En 2023, les États-Unis d'Amérique ont représenté 70 % des investissements privés mondiaux dans l'intelligence artificielle, suivis par la Chine, laissant aux pays en développement un accès limité aux capitaux. Moins d'un tiers des pays en développement disposent de stratégies dédiées à l'intelligence artificielle, et plus de 118 pays ne sont pas représentés au sein des instances internationales de gouvernance de l'intelligence artificielle¹¹.

30. Bien que de nombreux pays adoptent des stratégies numériques, celles-ci sont souvent insuffisamment associées à des politiques plus générales en matière d'industrie, de développement durable et d'investissement, d'où une approche fragmentée et moins efficace. Les écarts de productivité entre les pays à la pointe de la technologie et les autres ne cessent de se creuser. La dépendance à l'égard d'un petit nombre de prestataires commerciaux aux fins de la gestion de données essentielles comporte également des risques importants, notamment de cyberattaques, d'atteintes à la vie privée et de perturbations des services numériques.

Des cadres plus solides en matière de coopération

31. La fragmentation du paysage technologique mondial met en évidence le besoin urgent d'une coopération internationale, de cadres politiques coordonnés, ainsi que d'un soutien ciblé et d'un renforcement des capacités pour les pays en développement.

32. L'une des principales priorités consiste à élaborer des principes et des lignes directrices communs concernant les technologies émergentes. Des normes communes en matière d'intelligence artificielle, de gouvernance des données et de commerce numérique peuvent permettre de renforcer la confiance, d'améliorer l'interopérabilité et de faciliter la collaboration transfrontalière. Les Principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'intelligence artificielle et la législation de l'Union européenne sur les services numériques constituent des exemples récents de la manière dont les pays harmonisent leurs approches réglementaires tout en favorisant l'innovation. Les organismes de normalisation technique, notamment l'Union internationale des télécommunications, jouent un rôle complémentaire en élaborant des normes applicables à l'échelle mondiale qui traduisent les principes en systèmes opérationnels et interopérables.

33. Il est essentiel de renforcer les capacités institutionnelles. De nombreux pays, en particulier les pays en développement, éprouvent des difficultés à élaborer et à mettre en œuvre des politiques efficaces en matière de technologie. Des initiatives ciblées de renforcement des capacités, notamment l'assistance technique et le partage des connaissances, peuvent contribuer à combler ces lacunes et favoriser une participation plus inclusive aux processus de gouvernance mondiale. Par exemple, les programmes de renforcement des capacités menés par l'Union internationale des télécommunications dans les domaines du développement, de la réglementation et de la normalisation ont aidé des pays du monde entier à étendre l'accès au haut débit, à renforcer leurs cadres réglementaires et à étoffer leurs compétences numériques.

34. La cohérence des politiques entre les différents secteurs est essentielle. Les progrès technologiques concernent à la fois les politiques commerciales et celles liées à l'emploi, à l'éducation et à l'environnement, d'où la nécessité d'adopter des approches globales et intégrées qui tiennent compte de leur interdépendance. La coopération régionale peut venir compléter les cadres multilatéraux, en veillant à ce que les efforts soient coordonnés et ne contribuent pas à accroître la fragmentation. La Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique de l'Union africaine, dans

¹¹ Ibid.

le cadre de laquelle sont coordonnées les initiatives nationales de transformation numérique menées dans l'ensemble du continent, constitue un exemple d'alignement régional.

35. L'explosion du volume de données générées par les humains, et de plus en plus par les machines¹², soulève de nouvelles problématiques en matière de gouvernance concernant l'utilisation de ces données, leur stockage, les flux transfrontaliers, la protection de la vie privée et la sécurité des technologies de l'information et des communications. Des approches internationales coordonnées sont essentielles pour réduire les effets négatifs potentiels des divergences réglementaires, ainsi que pour soutenir et encourager l'innovation, tout en réduisant au minimum les risques, notamment la concentration du marché et les cybermenaces.

36. En conjuguant normes communes, renforcement des capacités, cohérence des politiques et gestion efficace des flux de données, les pays peuvent renforcer la gouvernance des technologies, favoriser une participation équitable et atténuer les risques liés à la fragmentation des cadres.

Coopération multilatérale et partenariats, notamment dans le cadre du suivi du Pacte pour l'avenir, de l'Engagement de Séville et de la Déclaration politique de Doha, ainsi que de la réalisation des objectifs de développement durable

37. La coopération multilatérale reste essentielle à une gestion efficace de la mondialisation. Les cadres d'action internationaux offrent une base permettant de faire en sorte que la mondialisation soit centrée sur l'être humain, inclusive et durable, tout en favorisant la mise en œuvre d'actions intégrées en vue de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Les tensions géopolitiques actuelles soulignent l'importance d'un engagement politique renouvelé en faveur de ces cadres communs.

38. Le Programme 2030 et ses 17 objectifs de développement durable font office de feuille de route globale pour le développement durable et de cadre de référence pour une mondialisation juste et équitable. L'engagement pris dans le Programme 2030 de ne laisser personne de côté souligne que les bénéfices de l'intégration mondiale et des progrès technologiques doivent profiter à tous, en particulier aux populations marginalisées, et fait office de cadre fédérateur devant orienter les efforts internationaux en faveur du développement durable.

39. Les évolutions technologiques, notamment l'adoption de l'intelligence artificielle, des plateformes numériques et des technologies de connectivité de pointe, peuvent accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la durabilité environnementale. Pour concrétiser ce potentiel, il convient de prendre des mesures ciblées afin de garantir que les technologies numériques et l'intelligence artificielle soient accessibles à tous les pays et à toutes les populations, et que leurs avantages soient répartis équitablement.

40. Le renforcement des capacités et le partage des connaissances sont des éléments essentiels d'une coopération internationale efficace. Il est essentiel d'aider les pays en développement à surmonter les obstacles liés aux infrastructures, au financement, aux capacités de mise en œuvre, aux compétences et aux institutions afin de tirer parti des évolutions technologiques, de renforcer les capacités technologiques locales et de parvenir à une mondialisation plus inclusive et plus équilibrée.

41. Le suivi intégré des principaux engagements internationaux, notamment le Pacte pour l'avenir, l'Engagement de Séville et la Déclaration politique de Doha, offre des

¹² Union internationale des télécommunications, *Measuring Digital Development*.

possibilités de renforcer la coopération et les partenariats multilatéraux. Ces cadres mettent l'accent sur une gouvernance inclusive, un développement équitable et un renforcement de la collaboration internationale. Leur mise en œuvre effective nécessite une volonté politique constante, des ressources suffisantes et des mécanismes de suivi solides.

42. Les cadres multilatéraux, qui associent orientations à l'échelle mondiale et appui aux pays, permettent de faire en sorte que la mondialisation et les progrès technologiques contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable. L'avènement d'une mondialisation durable, inclusive et résiliente qui ne laisse personne de côté suppose un renforcement de la coopération internationale, une plus grande cohérence des politiques et un accès équitable aux technologies numériques.

III. Incidences de l'accélération des avancées technologiques sur les marchés du travail et l'équité en matière d'accès¹³

Avancées technologiques et marchés du travail

43. Les progrès technologiques transforment depuis longtemps les marchés du travail. De la révolution industrielle à l'essor des technologies de l'information et des communications, des vagues successives d'innovation ont transformé l'organisation du travail, la nature des tâches et la demande de compétences. D'un point de vue historique, les nouvelles technologies ont principalement permis d'automatiser les tâches routinières et répétitives, tout en créant de nouvelles possibilités d'emploi dans les activités non routinières faisant appel à des compétences cognitives et créatives.

44. La vague actuelle de mutations technologiques, portée par l'intelligence artificielle et les outils numériques de pointe, se distingue par son ampleur, sa portée et sa rapidité. Les systèmes d'intelligence artificielle sont désormais capables d'effectuer non seulement des tâches routinières, mais aussi des activités cognitives de plus en plus complexes, allant de la prise de décision à la résolution de problèmes. Cette extension de l'automatisation aux tâches non routinières est susceptible de transformer les professions, de redéfinir les compétences requises et d'influer tant sur la quantité que sur la qualité des emplois, ce qui aura des répercussions importantes sur le travail décent et la justice sociale.

45. Les retombées ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre. En raison des disparités en matière d'infrastructures numériques, de capital humain, de capacités institutionnelles et d'écosystèmes d'innovation, les pays abordent la transition numérique et le développement de l'intelligence artificielle dans des situations très différentes. Les pays disposant d'infrastructures numériques avancées et d'une solide base de compétences sont mieux placés pour intégrer les technologies numériques et l'intelligence artificielle dans leur économie, tandis que ceux où la connectivité est limitée, les compétences numériques moins développées ou les cadres réglementaires moins solides risquent d'être davantage laissés pour compte. En l'absence de mesures politiques ciblées, la généralisation de l'intelligence artificielle risque d'exacerber les inégalités et les disparités mondiales existantes et de creuser ainsi la fracture numérique tant entre les pays qu'au sein même de ceux-ci.

¹³ La présente section s'appuie sur les travaux d'analyse de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Voir www.ilo.org/publications/generative-ai-and-jobs-refined-global-index-occupational-exposure et <https://www.ilo.org/fr/themes-et-secteurs/observatoire-sur-lia-et-le-travail-dans-leconomie-numerique>.

46. Les pays accordent de plus en plus d'attention aux aspects de la transformation numérique liés aux marchés du travail, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir le travail décent, notamment au moyen de politiques de l'emploi, de renforcement des compétences, d'apprentissage tout au long de la vie et de protection sociale. Les incidences de l'intelligence artificielle et de la transformation numérique sur les marchés du travail dépendent également de l'accès à une connectivité fiable, à des appareils abordables et aux compétences numériques. Les dernières études sur les disparités en matière d'infrastructures numériques suggèrent que les pays en développement pourraient subir les effets perturbateurs de l'intelligence artificielle générative sur les marchés du travail avant même d'en ressentir les gains de productivité¹⁴.

Incidence de l'intelligence artificielle et d'autres technologies numériques sur le nombre d'emplois

47. L'une des principales préoccupations tient au fait que l'intelligence artificielle et les autres technologies numériques commencent à se substituer à certains emplois et à entraîner la disparition d'autres. Les progrès rapides de l'intelligence artificielle générative¹⁵ ont suscité, ces dernières années, des craintes de voir les progrès technologiques entraîner la disparition d'emplois et une hausse du chômage. Si certaines entreprises invoquent l'intelligence artificielle pour justifier des suppressions d'emplois, rien n'indique pour l'instant que ce phénomène soit généralisé sur l'ensemble du marché du travail. Cette appréciation pourrait toutefois évoluer au gré des progrès technologiques qui seront réalisés dans les mois et les années à venir.

48. Une analyse réalisée en 2025 par l'Organisation internationale du Travail sur l'exposition des professions à l'intelligence artificielle générative à l'échelle mondiale montre qu'environ un travailleur sur quatre exerce une profession dont les tâches sont susceptibles d'être affectées, dans une certaine mesure, par l'intelligence artificielle générative¹⁶. Plutôt que d'entraîner des suppressions massives d'emplois, l'intelligence artificielle générative devrait transformer, dans une certaine mesure, un nombre croissant de professions, nombre de tâches continuant de nécessiter une intervention humaine, une supervision et des compétences complémentaires. Dans l'ensemble, seuls 3,3 % des emplois dans le monde relèvent de la catégorie des professions présentant les niveaux d'exposition les plus élevés ; cela concerne néanmoins environ 120 millions de travailleurs dans le monde.

49. L'exposition à l'intelligence artificielle générative varie considérablement selon le genre et le niveau de développement économique d'un pays. Les femmes sont surreprésentées dans les métiers fortement exposés à l'intelligence artificielle générative, notamment dans les fonctions d'assistance administrative et de secrétariat, et sont donc davantage concernées par son potentiel d'automatisation. Les différences entre les pays sont également marquées : alors qu'environ 11 % des emplois dans les pays à faibles revenus sont exposés à l'intelligence artificielle générative, cette part atteint 34 % dans les pays à revenus élevés. Ces disparités tiennent dans une large mesure aux différences entre les structures professionnelles, les degrés de transformation numérique et la concentration des activités à forte

¹⁴ Voir <https://www.ilo.org/publications/disruption-without-dividend-how-digital-divide-and-task-differences-split>.

¹⁵ L'intelligence artificielle générative désigne une catégorie de systèmes d'intelligence artificielle conçus pour générer du contenu inédit, tel que du texte, des images, des vidéos et de la musique.

¹⁶ Voir www.ilo.org/publications/generative-ai-and-jobs-refined-global-index-occupational-exposure et <https://www.ilo.org/fr/publications/intelligence-artificielle-generative-et-emploi-revision-2025>.

intensité de connaissances, d'où la nécessité d'adopter des politiques axées sur l'équité afin de garantir un accès équitable aux nouveaux débouchés¹⁷.

50. À l'heure où l'adoption de l'intelligence artificielle et d'autres technologies numériques s'accélère, il importe de distinguer leur potentiel théorique dans le monde du travail de leur adoption effective dans la pratique. Les premiers résultats donnent à penser que, malgré le degré élevé d'exposition potentielle des professions à l'intelligence artificielle, l'adoption effective de cette technologie par les employeurs et les entreprises ainsi que ses incidences sur l'emploi demeurent plus progressives et plus variables qu'on ne le suppose souvent¹⁸. Par exemple, alors que les grands modèles de langage¹⁹ permettent des gains de productivité considérables dans le secteur du développement de logiciel, les données les plus récentes montrent que, dans l'ensemble, leur utilisation effective est encore bien en deçà de leur potentiel²⁰.

51. Des inquiétudes ont également été exprimées récemment concernant une éventuelle diminution des postes de débutants, qui sont fortement exposés à ces technologies, ce qui réduirait d'autant les débouchés pour les jeunes à la recherche d'un emploi²¹. Les données historiques indiquent que les nouvelles technologies ont tendance non pas à supprimer des emplois à court terme, mais plutôt à freiner, au fil du temps, l'afflux de nouveaux professionnels dans certaines professions. Il importe donc de s'intéresser non seulement aux suppressions d'emplois, mais aussi à l'évolution des compétences recherchées chez les personnes entrant sur le marché du travail, en particulier les jeunes, et de garantir un accès équitable à la formation et aux parcours professionnels.

52. Alors que la plupart des débats ont tendance à se focaliser sur les suppressions d'emplois, l'essor rapide de l'intelligence artificielle contribue à la création de nouveaux emplois tout au long de la chaîne de valeur de cette technologie, notamment dans le développement de l'intelligence artificielle, la science des données, le cloud et les infrastructures numériques, ainsi que dans la formation, la mise à l'essai et la maintenance des systèmes d'intelligence artificielle. Il a également permis à un grand nombre de travailleurs, notamment dans les pays en développement, de trouver un emploi en effectuant des tâches de catégorisation de données²² et de modération de contenus²³, qui constituent la base des modèles d'intelligence artificielle. Si les emplois liés à ces tâches offrent de nouvelles possibilités, des préoccupations ont été exprimées quant à leur qualité et à leurs incidences sur les inégalités, en raison des

¹⁷ On trouvera de plus amples informations sur les incidences de l'intelligence artificielle générative sur l'emploi en fonction des pays et régions aux adresses suivantes :

www.ilo.org/publications/generative-ai-and-jobs-philippines-labour-market-exposure-and-policy, <https://www.ilo.org/fr/publications/ia-generative-et-emplois-en-amerique-latine-et-dans-les-caraibes-la> et www.ilo.org/publications/navigating-digital-and-artificial-intelligence-revolution-arab-labour.

¹⁸ Voir www.ilo.org/sites/default/files/2026-01/05%20AI.pdf.

¹⁹ Les grands modèles de langage sont un type d'intelligence générative entraînée sur d'énormes quantités de texte afin de comprendre et de produire du langage humain. Ils peuvent générer des réponses, des résumés, des traductions et d'autres types de textes à partir des données qui leur sont fournies.

²⁰ Voir www.anthropic.com/research/labor-market-impacts.

²¹ Voir, par exemple, https://digitaleconomy.stanford.edu/app/uploads/2025/11/CanariesintheCoalMine_Nov25.pdf.

²² La catégorisation des données consiste à identifier et à associer des informations pertinentes à des données (telles que du texte, des images ou des fichiers audio) afin qu'elles puissent être utilisées pour entraîner des modèles d'apprentissage automatique.

²³ La modération de contenu désigne l'examen et la gestion des contenus générés par les utilisateurs afin de s'assurer qu'ils respectent les règles de la plateforme, la législation ou les normes locales ; elle comprend notamment la suppression ou la restriction des contenus préjudiciables ou inappropriés.

faibles niveaux de rémunération, de l'absence de protection et des risques psychosociaux associés aux activités d'annotation et de catégorisation des données²⁴. Il convient de remédier à ces problèmes en renforçant la protection des travailleurs, notamment au moyen de mécanismes d'assurance et de mesures d'accompagnement des transitions, ainsi qu'en renforçant les droits des travailleurs, afin de promouvoir l'équité en matière de travail décent²⁵.

Fracture numérique

53. L'incidence des technologies, notamment de l'intelligence artificielle, varie considérablement d'un pays à l'autre et au sein même des pays en raison de la fracture numérique, qui résulte des disparités en matière d'accès aux technologies de l'information et des communications, de coût et d'utilisation efficace²⁶. La fracture numérique reste une problématique majeure, en particulier en Afrique, en Océanie et dans les pays en situation particulière, et les disparités en matière d'accès et de capacités continuent de mettre en péril les progrès accomplis sur la voie de la réalisation du Programme 2030²⁷. Même selon les prévisions les plus optimistes, certains de ces groupes pourraient ne pas être en mesure de combler la fracture numérique d'ici 2030 si les disparités actuelles en matière d'infrastructures, d'accessibilité financière, de compétences et de capacités institutionnelles ne sont pas résorbées par des mesures accélérées et coordonnées.

54. Les inégalités en matière d'accès à des infrastructures numériques adéquates limitent les possibilités de se former à l'utilisation des technologies en ligne et d'acquérir des compétences numériques plus avancées. Une connectivité limitée, des réseaux peu fiables ou l'absence d'appareils adaptés peuvent entraver l'accès aux outils numériques, la participation à l'éducation et à la formation en ligne et, à terme, l'acquisition des compétences nécessaires pour utiliser efficacement les technologies numériques et en tirer pleinement parti. Une telle situation suscite également des préoccupations quant au risque de polarisation mondiale des revenus du travail, les travailleurs les plus qualifiés tirant parti des gains apportés par l'intelligence artificielle, tandis que les moins qualifiés s'exposent à une stagnation, voire à la perte de leur emploi.

55. À long terme, ces disparités freinent également le développement des écosystèmes numériques et limitent la création d'emplois liés aux technologies numériques et à l'intelligence artificielle, car les entreprises sont moins enclines à investir dans des technologies de pointe ou à les adopter lorsque les infrastructures et les compétences nécessaires font défaut. En conséquence, les retombées de la transformation numérique et de l'intelligence artificielle sur le marché du travail pourraient se faire sentir avec un retard considérable ou rester limitées dans les régions où subsistent des lacunes en matière d'infrastructures numériques, ce qui soulève des inquiétudes quant à l'équité en matière d'accès.

56. Les disparités en matière de connectivité, d'investissement et d'accès à l'éducation et à la formation se traduisent déjà par des niveaux d'adoption de l'intelligence artificielle inégaux d'une région à l'autre²⁸. Alors que les pays dotés d'écosystèmes numériques plus avancés sont mieux placés pour tirer parti de

²⁴ Le travail d'annotation et de catégorisation désigne le processus consistant à ajouter des balises, des catégories ou des informations descriptives à des données (telles que du texte, des images, des fichiers audio ou vidéo) afin de les rendre exploitables pour l'entraînement et l'évaluation des systèmes d'intelligence artificielle.

²⁵ [CEB/2024/1/Add.1](#).

²⁶ Voir www.ilo.org/sites/default/files/2025-10/12_WSSD_Research_brief_RGB_ENG.pdf.

²⁷ *Enquête des Nations Unies sur l'e-gouvernement 2024 : Accélérer la transformation numérique pour le développement durable* (publication des Nations Unies, 2024).

²⁸ Voir www.ilo.org/publications/mind-ai-divide-shaping-global-perspective-future-work.

l'intelligence artificielle afin de gagner en productivité et de transformer le marché du travail, de nombreuses économies en développement se heurtent à des contraintes structurelles qui freinent la diffusion de ces technologies et limitent leur capacité à en tirer parti. En l'absence de mesures politiques ciblées, d'investissements soutenus dans les infrastructures et les compétences numériques, et d'une coopération internationale renforcée, la fracture qui se dessine actuellement dans le domaine de l'intelligence artificielle risque d'aggraver les inégalités mondiales existantes et de limiter le potentiel d'inclusion de l'intelligence artificielle dans le monde du travail.

57. Des mesures ciblées sont nécessaires pour faire en sorte que les avantages de l'intelligence artificielle profitent au plus grand nombre et que les risques associés soient atténués. Les politiques devraient viser à élargir l'accès aux infrastructures numériques, à renforcer les compétences numériques et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, ainsi qu'à aider les petites entreprises, en particulier dans les pays en développement, à adopter et à utiliser efficacement l'intelligence artificielle. Il convient également de se pencher en priorité sur les gains apportés par l'intelligence artificielle plutôt que sur l'automatisation, c'est-à-dire promouvoir des applications de l'intelligence artificielle qui améliorent la productivité humaine plutôt que de remplacer les travailleurs, de manière à contribuer à préserver les moyens de subsistance et à stimuler une croissance économique inclusive.

58. Par ailleurs, la coopération internationale peut contribuer à combler les lacunes en matière de transfert de technologies, de partage des connaissances et de cadres réglementaires et, ainsi, réduire les obstacles structurels qui limitent une adoption équitable. La réduction de ces écarts passe par des investissements coordonnés dans les infrastructures à haut débit, l'attribution d'un spectre radioélectrique suffisant aux services d'accès sans fil à haut débit, l'amélioration de l'accessibilité financière des équipements numériques et le renforcement des compétences numériques, soutenus par des mécanismes de financement prévisibles. Associer des investissements dans les infrastructures et l'éducation à un cadre d'action propice peut permettre de faire de l'intelligence artificielle un moteur de croissance inclusive, de gains de productivité et d'emplois de meilleure qualité, plutôt qu'un facteur aggravant des inégalités existantes. L'inclusion numérique ne dépend pas seulement de la connectivité, mais également de la capacité des personnes, en particulier des groupes vulnérables, à avoir les moyens financiers d'accéder aux services en ligne et à les utiliser efficacement.

Conséquences sur les compétences

59. Sous l'effet des perturbations du marché du travail provoquées par l'introduction et la diffusion de l'intelligence artificielle et d'autres technologies numériques, les compétences recherchées par les employeurs évoluent. Ces dernières années, de nombreux pays ont enregistré une augmentation rapide du nombre de professions exigeant des compétences numériques²⁹, notamment la capacité à utiliser efficacement et en toute confiance les appareils et technologies numériques³⁰. Les compétences numériques vont du niveau élémentaire – notamment des notions de base en informatique, la navigation sur Internet, la communication en ligne, la recherche d'informations et la sécurité numérique – aux niveaux les plus avancés dans les domaines de l'apprentissage automatique³¹, de la science des données et de la cybersécurité³².

²⁹ Voir www.ilo.org/publications/skills-dynamics-arab-region-new-evidence-online-vacancy-data.

³⁰ Voir <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000265403>.

³¹ L'apprentissage automatique est une forme d'intelligence artificielle qui permet aux systèmes d'apprendre à partir de données et d'améliorer leurs performances au fil du temps sans avoir été explicitement programmés.

³² Voir www.ilo.org/skills-digital-transformation.

60. Bien qu'elles soient moins recherchées que les compétences numériques générales, les compétences liées à l'intelligence artificielle connaissent elles aussi une demande en constante augmentation. Aux États-Unis, par exemple, les compétences liées à l'intelligence artificielle n'étaient mentionnées que dans environ 1 % des offres d'emploi avant 2015, mais cette proportion est passée à près de 5 % en 2025³³. Ces compétences sont associées à des retombées salariales positives, même si l'on observe des différences notables d'un pays à l'autre. Cette tendance n'est pas universelle et dépend en grande partie des conditions du marché du travail, des secteurs d'activité et des infrastructures numériques propres à chaque pays.

61. Les compétences numériques et liées à l'intelligence artificielle sont rarement recherchées pour elles-mêmes. Au contraire, elles sont généralement recherchées dans le cadre d'un ensemble plus large de compétences, associant des savoir-faire techniques à des compétences transversales d'ordre cognitif et socioémotionnel, telles que la résolution de problèmes et le travail en équipe³⁴. Cette complémentarité est de plus en plus prise en compte par les employeurs, dans la mesure où elle permet aux travailleurs de s'adapter à des environnements technologiques et organisationnels en mutation rapide et de mettre leur expertise au service de tâches toujours plus complexes et évolutives. Les données disponibles indiquent également que la maîtrise de ces ensembles de compétences complémentaires est associée à des primes salariales, ce qui laisse penser que le marché du travail récompense les travailleurs capables de conjuguer savoir-faire technique et compétences cognitives et socioémotionnelles. Il ressort de ces observations que, dans un contexte de transformation numérique et de mutation des marchés du travail, la capacité à développer un éventail diversifié et complémentaire de compétences devient plus déterminante qu'une spécialisation limitée à un domaine précis.

62. L'essor de la demande de compétences liées à l'intelligence artificielle, en particulier les plus avancées, ne trouve pas systématiquement son pendant dans une offre suffisante de compétences, souvent faute de dispositifs de formation adaptés, les situations variant sensiblement d'un pays à l'autre³⁵. Il est essentiel de veiller à proposer une offre de formation suffisante et capable de s'adapter à l'évolution des besoins, afin de permettre à la main-d'œuvre d'acquérir les compétences recherchées et de garantir un accès équitable aux possibilités de renforcement des compétences. Cette question revêt une importance particulière pour les adultes peu qualifiés et les travailleurs occupant des emplois présentant un risque élevé d'automatisation, davantage exposés aux conséquences défavorables de la transition vers l'intelligence artificielle sur l'emploi et susceptibles d'avoir besoin de mesures ciblées de perfectionnement et de reconversion professionnelle.

63. Paradoxalement, ces groupes comptent parmi ceux qui accèdent le moins aux formations et y participent le moins, du fait d'obstacles tels que les coûts associés, le manque de temps ou encore l'accès limité aux possibilités d'apprentissage. Des initiatives publiques sont donc indispensables pour améliorer l'accessibilité, l'équité, la flexibilité et l'inclusivité des possibilités de formation professionnelle et d'apprentissage tout au long de la vie, afin d'en favoriser une participation plus large. Par ailleurs, les incitations financières accordées aux travailleurs et aux employeurs constituent un levier important pour encourager les investissements dans la formation et veiller à ce que l'offre de compétences liées à l'intelligence artificielle suive l'évolution de la demande sur le marché du travail.

³³ Voir www.imf.org/en/-/media/files/publications/sdn/2026/english/sdnea2026001.pdf.

³⁴ OIT, *Apprentissage permanent et compétences pour l'avenir* (Genève, 2026).

³⁵ Voir www.oecd.org/en/publications/training-supply-for-the-green-and-ai-transitions_7600d16d-en.html.

64. Les politiques nationales en matière de compétences et les cadres de certification doivent rester dynamiques et être constamment mis à jour afin de tenir compte de l'évolution des besoins du marché du travail. Pour être efficace, la gouvernance de ces systèmes doit s'appuyer à la fois sur des données probantes régulièrement actualisées et sur un dialogue social étroit entre représentants des employeurs et des travailleurs. Ces systèmes doivent également gagner en souplesse et en capacité d'adaptation afin de répondre à l'évolution des besoins en compétences associés aux technologies numériques, y compris à l'intelligence artificielle. La réforme de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels joue un rôle essentiel dans ce processus, compte tenu de son importance pour ce qui est de combler l'écart entre l'offre de compétences et la demande sur le marché du travail. Elle implique notamment de développer des possibilités d'apprentissage plus modulaires et des parcours de formation accélérés adaptés aux adultes ainsi qu'aux travailleurs contraints de se reconverter sous l'effet des changements technologiques. L'utilisation des plateformes numériques et de l'intelligence artificielle facilite désormais ces parcours et peut améliorer l'accès à ces programmes de formation.

Incidence de l'intelligence artificielle et des technologies numériques sur la qualité des emplois

65. Parmi les principales applications de l'intelligence artificielle et des technologies numériques sur le lieu de travail figurent l'automatisation et la robotique, qui peuvent remplacer les tâches manuelles et répétitives ou en accroître l'efficacité ; les dispositifs portables et les capteurs intelligents, qui permettent de surveiller les conditions de travail en temps réel ; l'analytique prédictive, qui peut servir à anticiper les risques, à optimiser les processus de travail et à éclairer la prise de décision. Si elles favorisent les gains de productivité, ces applications peuvent également transformer la qualité de l'emploi de diverses manières, en influant sur les conditions de travail, la nature des tâches effectuées et le bien-être des travailleurs³⁶.

66. Parmi les applications les plus marquantes et connaissant la croissance la plus rapide figure la gestion algorithmique, que l'on peut définir comme le recours à des procédures informatiques programmées pour coordonner le travail au sein d'une organisation³⁷. Ses applications vont de la prise de décisions en matière de recrutement et d'embauche à la coordination des processus de travail, en passant par l'évaluation des performances des salariés et le suivi des flux de production. Elle est utilisée dans un nombre croissant de secteurs, y compris des secteurs traditionnels tels que la logistique, la santé et bien d'autres encore.

67. La gestion algorithmique et les outils connexes peuvent favoriser des gains de productivité et d'efficacité au travail, mais ils sont également susceptibles de soulever un certain nombre d'enjeux majeurs en matière de qualité de l'emploi. L'une des principales préoccupations concerne le renforcement du contrôle et de la surveillance des travailleurs, ce qui peut restreindre leur autonomie et leur vie privée. Ces outils peuvent également contribuer à une intensification du travail, dans la mesure où les dispositifs d'automatisation et de suivi des performances sont susceptibles d'accélérer les cadences, d'accroître les exigences en matière de productivité et de faire peser davantage de responsabilités sur les travailleurs. Pour faire face à ces problématiques, les systèmes de gestion algorithmique doivent être conçus dans un souci de transparence, faire l'objet d'audits réguliers et être assortis d'une supervision humaine effective des décisions ayant une incidence sur les travailleurs.

³⁶ Voir <https://www.ilo.org/fr/publications/revolutionner-la-sante-et-la-securite-le-role-de-lia-et-de-la-numerisation>.

³⁷ Voir https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40dgreports/%40inst/documents/publication/wcms_913016.pdf.

68. L'émergence des plateformes numériques a entraîné une croissance rapide du travail externalisé, qu'il s'agisse du travail rémunéré à la tâche (« crowdwork »), réalisé à la suite d'appels ouverts adressés à une main-d'œuvre géographiquement dispersée, ou du travail effectué par l'intermédiaire de plateformes géolocalisées accessibles via des applications³⁸. Cette croissance a ouvert de nouveaux marchés aux entreprises et créé de nouvelles possibilités d'emploi et de revenus. Tout en offrant davantage de flexibilité aux travailleurs, elle a profondément modifié l'organisation et l'exécution du travail, faisant émerger des problématiques en matière d'accès des travailleurs présents sur les plateformes à un travail décent.

69. La transformation numérique a également contribué à l'expansion rapide du télétravail, accroissant la flexibilité dont bénéficient à la fois les travailleurs et les employeurs. Bien qu'elle puisse contribuer à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et accroître les possibilités d'emploi, cette évolution soulève également de nouveaux enjeux liés au temps de travail, à la santé et à la sécurité au travail, ainsi qu'à la difficulté croissante de distinguer les temps consacrés au travail de ceux relevant de la vie personnelle.

70. Néanmoins, lorsqu'elles sont conçues de manière appropriée et mises en œuvre de façon transparente et inclusive, les technologies numériques peuvent offrir d'importantes possibilités d'amélioration, notamment en matière de santé et de sécurité au travail³⁹. L'automatisation et la robotique avancée peuvent éloigner les travailleurs des tâches les plus dangereuses ou des environnements à risque, limitant ainsi leur exposition à des conditions de travail périlleuses, telles que les températures extrêmes, les substances toxiques ou les travaux particulièrement exigeants sur le plan physique. En outre, les technologies émergentes, telles que les capteurs intelligents, les dispositifs portables et l'analytique prédictive, peuvent contribuer à détecter les risques en temps réel, à améliorer la surveillance des conditions de travail et à renforcer la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Lorsqu'elles sont correctement conçues et déployées, ces technologies peuvent améliorer l'efficacité des processus de travail, stimuler la productivité, optimiser les flux de travail et favoriser des conditions de travail plus sûres.

71. Le déploiement de ces technologies et leurs répercussions dépendent de plusieurs facteurs facilitateurs ou limitatifs, notamment du niveau des infrastructures numériques, du degré de standardisation des tâches, des cadres institutionnels et réglementaires encadrant l'utilisation des technologies sur le lieu de travail et du coût relatif de la main-d'œuvre par rapport à celui de l'adoption de nouvelles technologies. De plus, les effets de ces technologies sur la qualité de l'emploi peuvent être influencés par des mesures proactives, notamment le dialogue social, les mesures de protection sur le lieu de travail et les réglementations visant à encadrer un déploiement responsable et équitable des technologies. Dans l'ensemble, il est essentiel que les nouvelles technologies soient développées et déployées sur le lieu de travail de manière transparente et en étroite concertation avec les travailleurs, dans le plein respect des normes internationales du travail.

Rôle des systèmes de protection sociale et des politiques globales en matière d'emploi

72. Face aux mutations susceptibles d'affecter le marché du travail, des systèmes de protection sociale résilients, adéquats et équitables joueront un rôle déterminant pour protéger les travailleurs concernés et assurer des transitions professionnelles sans heurt. Ces systèmes jouent un rôle essentiel pour garantir une sécurité de revenu

³⁸ Voir <https://www.ilo.org/fr/themes-et-secteurs/plateformes-numeriques-de-travail>.

³⁹ Voir <https://www.ilo.org/fr/publications/revolutionner-la-sante-et-la-securite-le-role-de-lia-et-de-la-numerisation>.

équitable et l'accès aux soins de santé tout au long de la vie. Dans un contexte de transformation numérique et de diffusion croissante de l'intelligence artificielle, les systèmes de protection sociale devront être capables d'anticiper les évolutions structurelles du marché du travail et de s'adapter aux nouveaux risques ainsi qu'aux nouvelles formes d'emploi. L'essor du travail de plateforme et du travail à la tâche pourrait notamment appeler la mise en place de mécanismes de protection sociale transférables, garantissant la continuité des droits et prestations lors des transitions entre emplois et secteurs d'activité.

73. Étant donné qu'un nombre croissant d'emplois risque d'être concerné par l'intelligence artificielle, les systèmes de protection sociale devraient se préparer à venir en aide à un nombre potentiellement croissant de chômeurs lors de leur transition vers de nouvelles formes d'emploi. Dans le même temps, la diminution potentielle des postes de début de carrière liée à l'intelligence artificielle pourrait compliquer l'entrée sur le marché du travail des personnes en recherche d'un premier emploi, ce qui met en évidence la nécessité de disposer de systèmes de protection sociale capables de les soutenir. Une meilleure articulation entre les systèmes de protection sociale, les services de l'emploi et les dispositifs de formation peut également aider les personnes concernées à accéder au marché du travail ou à le réintégrer, notamment grâce à des politiques de l'emploi globales et coordonnées.

74. Les technologies numériques, y compris l'intelligence artificielle, peuvent contribuer à la réalisation des objectifs des politiques publiques lorsqu'elles sont mises au service de programmes et de services favorisant de meilleurs résultats sur le marché du travail, à condition que des garanties appropriées soient en place afin que leur adoption n'entraîne pas de biais, de discriminations ou d'autres effets préjudiciables.

75. Par exemple, l'intelligence artificielle offre des possibilités d'améliorer l'efficacité et l'impact des établissements d'enseignement formel, des établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels, ainsi que des programmes de formation professionnelle. Les outils d'intelligence artificielle sont déjà utilisés pour évaluer les profils et les besoins des apprenants, ainsi que pour recommander des parcours personnalisés en fonction de la demande du marché du travail. De plus, ces technologies peuvent contribuer à améliorer l'accès aux formations. Pour les personnes en situation de handicap, les outils basés sur l'intelligence artificielle peuvent faciliter la communication grâce au sous-titrage en temps réel, à la reconnaissance vocale et à l'interprétation en langue des signes, permettant ainsi d'ouvrir des voies de communication qui leur seraient autrement inaccessibles.

76. Les technologies numériques offrent également de nouvelles possibilités pour améliorer le recouvrement des cotisations et réduire les coûts des systèmes de protection sociale. Par exemple, les systèmes de cotisation par téléphone mobile mis en place dans certains pays ont facilité l'adhésion volontaire des travailleurs indépendants à des régimes de santé et ont offert des possibilités de paiement par téléphone mobile au titre des régimes de retraite.

77. Les technologies peuvent favoriser la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle en augmentant la productivité, en renforçant les capacités administratives et en élargissant la portée des systèmes administratifs numériques. En particulier, les plateformes en ligne dédiées à l'inscription des entreprises au registre du commerce, à l'octroi de licences et d'autorisations, aux déclarations fiscales, aux marchés publics et à d'autres transactions entre l'administration et les entreprises peuvent simplifier les procédures, réduire les formalités administratives et améliorer le respect des réglementations. Plus généralement, des outils tels que l'Enquête des Nations Unies sur l'e-gouvernement appuient ces initiatives en ce qu'ils sensibilisent les acteurs concernés, promeuvent les bonnes pratiques et fournissent des données

comparatives sur le développement de l'administration en ligne, aidant ainsi les pouvoirs publics à concevoir des stratégies plus efficaces pour formaliser les activités économiques.

78. Un autre axe prioritaire consiste à rendre la formalisation plus accessible et plus attrayante. Les pouvoirs publics simplifient les démarches administratives grâce à l'enregistrement en ligne des entreprises et des salariés, aux déclarations d'impôts préremplies et aux systèmes de paiement numérique des impôts. Pour tirer pleinement parti des avantages de la « formalisation numérique », il est nécessaire de renforcer la cohérence entre les politiques de transformation numérique et les autres politiques relatives à l'emploi, à la formation professionnelle et à la protection sociale.

Liens avec les objectifs de développement durable

79. Les tendances décrites ci-dessus ont des incidences majeures sur la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8 (Travail décent et croissance économique), ainsi que des objectifs n° 1 (Pas de pauvreté) et n° 4 (Éducation de qualité), entre autres. Lorsqu'elles sont encadrées de manière appropriée, l'intelligence artificielle et les technologies numériques avancées peuvent contribuer à la réalisation de plusieurs cibles des objectifs de développement durable en améliorant la productivité, en soutenant la création d'emplois dans de nouveaux secteurs, en facilitant l'accès à la protection sociale et en permettant des parcours d'apprentissage plus efficaces et plus souples, favorisant ainsi une plus grande équité dans l'accès aux débouchés et à la formation professionnelle. Parallèlement, un certain nombre de problématiques telles que les suppressions d'emplois, l'inégalité d'accès aux infrastructures numériques et aux compétences, ainsi que les risques pesant sur la qualité de l'emploi, pourraient entraver la réalisation des objectifs si elles ne sont pas traitées de manière adéquate et mettre à mal l'équité et l'inclusion sur le marché du travail.

IV. Recommandations

80. **Les recommandations ci-après visent à faire en sorte que la mondialisation rende possible un développement durable et que ses avantages soient plus équitablement répartis dans les pays et d'un pays à l'autre.**

Évolutions technologiques et mondialisation

81. **Les États Membres devraient agir comme suit :**

a) **Renforcer la coopération internationale en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres interopérables applicables aux technologies numériques, fondés sur des principes communs relatifs à la gouvernance des données, au commerce numérique et à l'intelligence artificielle, afin de limiter la fragmentation réglementaire et de favoriser les échanges transfrontières, notamment par l'adoption de normes techniques internationales élaborées selon des processus ouverts et multilatéraux ;**

b) **Renforcer la coopération au service du développement afin de soutenir le renforcement des capacités numériques dans les pays en développement, notamment pour leur permettre de participer pleinement à l'économie numérique mondiale ;**

c) **Renforcer le dialogue multilatéral sur les technologies émergentes dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies en participant activement au Dialogue mondial sur la gouvernance de l'intelligence artificielle, en vue d'harmoniser les normes, de soutenir l'élaboration de normes communes et de renforcer la confiance ;**

d) Renforcer les cadres de gouvernance afin de surmonter les problématiques transfrontalières liées à la transformation numérique, notamment en matière de cybersécurité, de protection des données et de politique de la concurrence ;

e) Promouvoir, au niveau national, un accès inclusif aux infrastructures numériques, notamment une connectivité abordable et fiable, afin de favoriser une large participation à l'économie numérique, y compris celle des groupes marginalisés, et de réduire la fracture numérique, en accordant une attention particulière à l'accessibilité financière, à la connectivité au plus près des utilisateurs, de manière à relier les réseaux principaux aux utilisateurs finaux, ainsi qu'à la résilience ; et veiller à ce que les stratégies de transformation numérique s'inscrivent dans le cadre des plans nationaux relatifs au haut débit et aux infrastructures numériques ;

f) Promouvoir la cohérence des politiques et renforcer les approches de gouvernance afin de faire face aux risques émergents liés aux évolutions technologiques, notamment la fragmentation et les perturbations des chaînes d'approvisionnement, et garantir un développement et une utilisation responsables de l'intelligence artificielle, dans le respect des droits humains, du travail décent et du développement durable.

Évolution technologique, marchés du travail et accès à la technologie

82. Les États Membres devraient agir comme suit :

a) Lutter contre la fracture numérique, en particulier dans les pays en développement, en élargissant l'accès à des infrastructures numériques à des prix abordables afin de renforcer la formation professionnelle et de promouvoir l'intelligence artificielle open source et les biens publics numériques ;

b) Promouvoir une approche globale et cohérente de l'élaboration des politiques qui tienne compte des liens entre les nouvelles technologies et le travail décent, notamment en accordant une plus grande importance à ces questions dans les stratégies de transformation numérique et les politiques de l'emploi, parallèlement à des mesures visant à favoriser la formalisation et à soutenir les micro-, petites et moyennes entreprises ;

c) Investir dans l'apprentissage tout au long de la vie, notamment dans des programmes de reconversion et de perfectionnement professionnels adaptés à l'évolution des besoins du marché du travail, en élargissant l'accès à une éducation de qualité ainsi qu'à la littératie numérique et aux compétences numériques, et renforcer les politiques actives du marché du travail et les services de l'emploi afin de soutenir les travailleurs et les demandeurs d'emploi, en particulier les jeunes et les femmes ;

d) Renforcer les systèmes de protection sociale afin de garantir une sécurité de revenu adéquate et l'accès aux services essentiels, notamment pour les travailleurs exerçant des professions numériques ou basées sur une plateforme ;

e) Veiller à l'application effective des normes internationales du travail et promouvoir le dialogue social et le tripartisme, en s'appuyant sur la collaboration entre les pouvoirs publics, les travailleurs et les employeurs, afin de remédier aux lacunes émergentes en matière de travail décent liées aux mutations technologiques.

83. Les organisations internationales devraient soutenir les efforts consentis par les États Membres pour aborder les liens entre les nouvelles technologies et le travail décent, en menant des actions de sensibilisation et en encourageant les bonnes pratiques.